

## Compte rendu

### Séance du 11 Mars 2021

L'an 2021 et le 11 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif sous la présidence de Patrice LE BAIL, Maire.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, GARRIER Amandine, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**Pouvoirs** :

Ludovic GASTINOIS a donné pouvoir à Alain PIERRE  
France de Bertrand a donné pouvoir à Christine CORDIEZ  
José GOMEZ a donné pouvoir à Thierry LEVACHER  
Céline LEGER a donné pouvoir à Amélie BLAVOET

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 05/03/2021

**Date d'affichage** : 05/03/2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1°) **Désignation du secrétaire de séance** :

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Carmela DESHUMEURS aux fonctions de secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité des élus présents et représentés.**

2°) **Adoption du procès-verbal de la séance précédente** :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2021. Ledit procès-verbal ne soulève pas d'observation.

**Adopté à l'unanimité des élus présents et représentés.**

### **Délibération 2021-III-01 : Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8* ».

Par souci de transparence, et bien que la commune compte moins de 3.500 habitants, Monsieur le Maire souhaite présenter les orientations budgétaires de l'année 2021.

Le débat d'orientations budgétaires n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire. Le débat est aujourd'hui acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **Prend** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021 du budget principal.

### **Délibération 2021-III-02 : Acceptation du devis relatif à la mission d'étude de sol géotechnique dans le cadre du projet d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque**

Monsieur le Maire indique qu'avant d'engager les travaux d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque, il est nécessaire de faire réaliser une étude de sol géotechnique.

Cette étude consistera à :

- réaliser deux sondages de reconnaissance, le premier à 8 mètres de profondeur et le second à 14 mètres. Pour conduire cette opération, il sera procédé à un carottage-vibrofonçage prolongé ensuite en perforation contrôlée.
- exécuter 16 essais pressiométriques mesurant la force portante des assises rencontrées.
- réaliser une fouille de reconnaissance des fondations du bâtiment actuel à environ 1,5 m.

Le coût de cette étude comprend la mise à disposition d'un ingénieur-géotechnicien pour contrôler et le suivi du chantier. Un rapport de synthèse définissant le mode de fondation envisageable pour la construction projetée sera remis par la société Sol Progrès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **Valide** la réalisation d'une étude géotechnique préalable à l'engagement des travaux d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque.



- **Confie** la mission d'étude géotechnique à la société Sol Progrès, basée à Rambouillet,
- **Accepte** le devis présenté par la société Sol Progrès d'un montant de 3.000,00€ HT, soit 3.600,00€ TTC pour réaliser l'étude de sol géotechnique.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

### **Délibération 2021-III-03 : Acceptation du devis relatif à la mission d'accompagnement thermique dans le cadre du projet d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque**

Monsieur le Maire informe qu'il est pertinent que la commune, maître d'ouvrage, se fasse assister d'un thermicien dans la conduite du projet d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque.

L'expertise de cet intervenant permettrait d'anticiper les réglementations à venir liées au « Décret Tertiaire » à mettre en place d'ici 2030.

Ce spécialiste interviendra en phases avant-projet et suivi de travaux lors de l'exécution du chantier.

Le coût de cette prestation englobe la délivrance de l'attestation RT 2012 adaptée au projet.

Pour réaliser cette mission d'accompagnement thermique, la société Fluidenergies, basée à Mézières en Drouais a présenté un devis d'un montant de 2.250,00€ HT, soit 2.700,00€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **Valide de se faire** assister d'un spécialiste thermicien durant les travaux d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque.
- **Confie** la mission d'accompagnement thermique à la société Fluidenergies, basée à Mézières en Drouais.
- **Accepte** le devis présenté par la société Fluidenergies d'un montant de 2.250,00€ HT, soit 2.700,00€ TTC pour réaliser une mission d'accompagnement thermique.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

### **Questions diverses :**

#### *Création du groupe de travail chargé d'étudier les tarifs de la garderie et de l'étude :*

Les membres sont Christine CORDIEZ, Christophe LECUIR, Agnès GACEMI, Patrick FAURE et Christine LEBOUTTE.

#### *Création du groupe de travail chargé de l'accueil des nouveaux arrivants :*

Les membres sont Thierry LEVACHER, Alain PIERRE, Christophe LECUIR, France de BERTRAND, Dominique BUNLON.

**Campagne de vaccination :**

Le centre de vaccination est basé à Houdan à la Ferme des Champs. 46 tacoignérois sont à ce jour vaccinés dont 34 ont reçu la deuxième injection.

Séance levée à 22h40

En mairie, le 13/03/2021

Le Maire  
Patrice LE BAIL



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Le Bail', written over a horizontal line.